



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 23 JUIN 2021

Le Conseil communal s'est réuni le mercredi 23 juin 2021 à 20h00 en assemblée ordinaire, sous la présidence de Mme Mélanie Robellaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Démissions – assermentations éventuelles
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021
4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil
5. **Comptes 2020**
 - 5.1 – *Préavis municipal no 05/2021*
 - 5.2 – *Rapport de la commission de gestion et finances*
 - 5.3 – *Rapport de la commission de gestion et finances sur le Patrimoine*
6. **Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade**
 - 6.1. *Préavis municipal no 06/2021*
 - 6.2. *Rapport de la commission ad'hoc*
7. **Règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe en matière de taxes et d'émoluments**
 - 7.1. *Préavis municipal no 07/2021*
 - 7.2. *Rapport de la commission ad'hoc*
8. Retour des délégués aux Conseils Intercommunaux
9. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal
10. Propositions individuelles et divers

Madame Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous, demandant le respect des normes sanitaires mises en place pour l'occasion. Elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

31. 1. Appel

34 membres sont présents, soit 81 % du Conseil.

7 Membres se sont excusés :

Mmes Nicole Annen, Anne-Gaëlle Bovon-Abbet

MM. Amaury Annen, François Germain, Philippe Germain, Pierre-André Moret, Fritz Rupp

Non excusé : M. Pascal Dubos

Conseillers présents : 34 votants : 33 unanimité : 33 maj. abs : 18

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare l'assemblée du Conseil Communal de Saint-George ouverte et implore la Bénédiction Divine sur les travaux de l'assemblée.

2. Démissions – assermentations éventuelles

Aucune démission à ce jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Après deux modifications apportées au PV (le prénom du garde forestier, Quentin Meyer et le mur dégradé par l'armée se situe en face de la Place de la Poste), celui-ci est mis au vote.

Sur votants : 33 oui : 32 non : 0 abstention : 1

Le procès-verbal est accepté à la majorité absolue tel que modifié.

4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil

Aucune prise de parole n'est effectuée.

50 5. Comptes 2020

51 5.1 – Préavis municipal no 05/2021

52 Madame Mélanie Robellaz donne la parole à Monsieur Alain Domenig, Syndic, pour la lecture des postes
53 relatifs aux Comptes 2020 ainsi que de la conclusion du Préavis no 05/2021.

54 M. le Syndic transmet aux conseillères et conseillers les salutations de la Municipalité. Il se dit satisfait du
55 résultat positif de l'exercice. L'excédent de revenus de CHF 70'737.57 sera porté en diminution du déficit
56 des années précédentes. Il sera mis en provision sur le compte débiteur pour payer des taxes et des impôts
57 en souffrance.

58 Ensuite, il procède à la lecture, poste par poste, du Bilan des comptes de fonctionnement et
59 d'investissements de l'exercice 2020 dont il relève les chiffres en CHF suivants :

61	1. Administration générale	Charges	625'481.35	Revenus	118'942.68
62	2. Finances	Charges	997'395.92	Revenus	3 650'224.18
63	3. Domaines et Bâtiments	Charges	782'304.92	Revenus	546'732.50
64	4. Travaux	Charges	472'734.19	Revenus	267'207.29
65	5. Instruction publique et cultes	Charges	554'079.27	Revenus	6'377.85
66	6. Police	Charges	179'886.00	Revenus	861.35
67	7. Sécurité Sociale	Charges	1'012'170.73	Revenus	104'444.10
68	8. Services industriels	Charges	547'260.35	Revenus	547'260.35
69	Au total des comptes	Charges	5'171'312.73	Revenus	5 242'050.30
70	Excédent de revenus				70'737.57

71
72 Il passe ensuite à la lecture de la conclusion du préavis no 05/2021 dont le préambule dit que la
73 Municipalité est satisfaite du résultat de l'exercice qui se solde par un excédent de revenus de CHF
74 70'737.57. Il y a eu plus de rentrées que prévu mais aussi beaucoup moins de dépenses. La carte de la
75 prudence a été de rigueur au vu de la situation exceptionnelle due à la pandémie. L'excédent de revenus
76 est porté en diminution du déficit des années précédentes.

77 A noter qu'en cette année 2020 dite de pandémie, les services communaux se sont adaptés et ont toujours
78 pu répondre à la population. Ils ont fourni tout le long de cette période les prestations attendues. Un grand
79 merci au collège municipal et à tous les employés communaux.

81 5.2 – Rapport de la commission de gestion et finances

82 M. Valentin Piaget, rapporteur, donne lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal
83 n° 05/2021. La commission de gestion et finances a étudié de manière approfondie les comptes 2020 ainsi
84 que les pièces comptables s'y référant. Cette année, les pièces du point 130.3185, Honoraires et
85 prestations de services, ont été examinées avec attention. Les comptes sont clairs et bien tenus. La
86 commission félicite Mme Annemarie Christen pour la qualité de son travail. Elle n'a constaté aucun écart
87 entre les écritures et les pièces analysées. Grâce à une gestion rigoureuse et prudente et aux prélèvements
88 sur les fonds de réserve, elle relève que les comptes de l'exercice 2020 dégagent un excédent de revenus
89 de CHF 70 737.57. C'est pourquoi la Commission de gestion et finances demande au Conseil communal
90 d'approuver le préavis municipal no 05/2021 et d'accepter les comptes 2020, tels que présentés et d'en
91 donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion et finances. Elle
92 remercie M. Alain Domenig, Syndic, ainsi que Mme Annemarie Christen, Boursière, pour leur disponibilité
93 et leurs explications.

94 La présidente met en discussion le préavis no 05/2021 soit les comptes 2020 ainsi que le rapport de la
95 commission de gestion et finances.

96 Voici les précisions données sur les points soulevés :

- 97 - Les dossiers d'appartenance aux Associations de Communes, dont l'Initiative S.O.S Communes fait partie,
98 seront remis à l'ordre du jour par la nouvelle municipalité qui se positionnera en temps voulu.
- 99 - Entretien du réseau d'eau : la différence substantielle entre la somme budgétée et la somme figurant à ce
100 poste est supérieure à la prévision faite. Effectivement en 2020, il y a eu passablement de fuites dans le
101 réseau dont une grosse fuite à la Côte Malherbe, à l'entrée de l'EMS La Renaissance. Ces travaux sont à
102 l'origine de ce dépassement conséquent.

103 - L'approvisionnement et l'achat d'eau à Gimel sont assurées, pour les années à venir, quelles que soient
104 les simulations. Les relations avec Gimel sont bonnes. Il y a une possibilité de captage des eaux assez
105 importante à Prévondavaux. Celle-ci n'a pas été encore exploitée mais elle est à disposition. La distribution
106 d'eau est freinée à la Côte Viri au vu du diamètre du tuyau sur une longueur d'un mètre. Pour optimiser la
107 conduite, les frais devraient être répartis entre les communes bénéficiant de l'infrastructure soit
108 Marchissy, Longirod et Saint-George. Le point d'achoppement est l'emplacement du compteur d'eau situé
109 sur la commune de Longirod. La future Municipalité devra trouver une solution à cette problématique.
110 Quant à la convention intercommunale qui aurait dû être renégociée et finalisée, elle est au point mort
111 suite à la non-réélection de la Syndique de Gimel qui a démissionné séance tenante, laissant en suspens
112 tous ses dossiers en cours. Il ne faut pas négliger, pour le futur, les possibilités d'approvisionnement d'eau
113 provenant de Longirod. La commune travaille pour valoriser le captage d'eau des Buissonnets afin de
114 pouvoir fournir de l'eau aux agriculteurs pour le bétail et les cultures. Ce projet sera continué par la
115 prochaine Municipalité.

116 - Le montant des dépenses d'électricité budgétées pour le CAD n'apparaît pas au point 840, car il n'y a
117 qu'un compteur pour la salle polyvalente où se trouve le CAD, le collège et l'UAPE. Les frais sont ventilés
118 entre ces trois bâtiments. Ils apparaissent donc au poste salle polyvalente pour un montant de CHF
119 7'500.00, au budget, et un montant de CHF 11'000.00, aux dépenses.

120 - Le Prélèvement sur les financements spéciaux, au poste 810.4813.015, consiste à redistribuer des taxes
121 prélevées lors de constructions. Ces dernières sont mises sur un fond de réserve en prévision de travaux
122 d'entretien ou d'investissements sur le réseau. Ce fond sert à rééquilibrer les comptes. Cette année, il a été
123 utilisé pour les travaux réalisés sur les sites des Vernes et de Maison Neuve. C'est pour cette raison que le
124 montant est conséquent.

125 - Pour l'UAPE, la Cantine et les Ecoles, les frais de conciergerie sont très importants (majoration de 50%).
126 Ceci est dû aux mesures de désinfections imposées et exigées par la Confédération et le Canton pour lutter
127 contre le COVID-19. L'entreprise CTA, qui assure la conciergerie, a dû passer plusieurs fois par jour, pour
128 appliquer ces mesures, ce qui a généré cette augmentation des coûts.

129 - Les frais de police sont facturés aux communes pour la police cantonale et la police de proximité. Ce poste
130 augmente chaque année tout comme la facture sociale. Les communes n'ont malheureusement aucune
131 prise sur cette augmentation. Il faut se rendre à l'évidence, la prestation n'est pas à la hauteur du coût.

132 La parole n'étant plus demandée, la Présidente met les comptes 2020 au vote.

133 A la question : approuvez-vous les comptes tels que présentés et en donnez-vous décharge à la boursière
134 ainsi qu'à la municipalité et à la commission de gestion et finances ?

135 Sur votants : 33 oui : 33 non : 0 abstention : 0

136 Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité. La présidente remercie la Municipalité, la Boursière, Mme
137 Annemarie Christen, ainsi que la Commission de gestion et finances pour le travail effectué.

138 M. le Syndic, Alain Domenig remercie la Boursière, ainsi que ses collègues Municipaux pour le travail
139 accompli.

140 **Le Conseil communal de Saint-George**

141 ♦ vu le préavis municipal no 05/2021 ;

142 ♦ entendu la conclusion du rapport de la Commission de gestion et finances ;

143 ♦ considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

144 **décide à l'unanimité**

145 ♦ d'accepter les comptes 2020 tels que présentés ;

146 ♦ d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion et finances.

147 Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 mai 2021, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil
148 communal en date du 23 juin 2021.

149

150 *5.3 – Rapport de la commission de gestion et finances sur le Patrimoine*

151 Mme Robellaz passe la parole à Mme Michèle Rüfenacht, pour la lecture du rapport concernant la visite
152 du patrimoine.

153 Voici un aperçu des différents lieux visités :

154 - Les Étangs du Moulin où d'importants travaux de curage ont été effectués en 2020. Deux cent
155 cinquante poissons ont été déplacés pour pouvoir effectuer ces travaux. Les berges ont été renforcées
156 grâce à une coupe de bois de 60 m³. Une entreprise a effectué le curage, 600 m³ de vase ont enlevés.
157 Grâce au soutien du Parc Jura Vaudois et de bénévoles, un reboisement a été réalisé sur l'étang du haut.
158 Le coût de ces travaux se monte à CHF 46'160.55. La subvention du Canton est de CHF 24'393.15 soit
159 52%.

160 - La desserte forestière de la Côte Malherbe a été construite pour permettre le chargement et le
161 transport des bois dans de meilleures conditions. Les travaux ont été réalisés sur la base d'une piste
162 existante. Les travaux forestiers ont servi à stabiliser les bases du chemin avant l'apport de la couverture
163 minérale finale. Des aménagements pour le chargement des bois et les manœuvres des véhicules ont
164 été effectués. Le coût de ces travaux, devisés à CHF 150'000.00, se montent à CHF 133'923.55 et sont
165 subventionnés à 70% par le Canton. Le tracé du chemin, décidé par le responsable des forêts cantonales,
166 n'est pas rectiligne et engendrera des coûts d'entretien plus élevés. La surface de la place de parking a
167 été diminuée de moitié, sur décision de ce même service, obligeant les randonneurs à parquer leur
168 véhicule en forêt de manière illicite. La Commission regrette ces prises de décision.

169 - Dans la zone de la Roche du Ciel se trouve un îlot de sénescence. C'est une surface forestière d'un
170 hectare environ dans laquelle on laisse l'écosystème se développer librement sur une durée de 50 ans.
171 Des arbres-habitats jouent un rôle important dans le réseau écologique forestier pour toutes les espèces
172 et organismes liés aux vieux arbres et au bois mort. Ceux-ci sont initialement choisis parmi les arbres
173 sains et remarquables de la zone forestière.

174 - La visite se termine à l'Auberge du Cavalier pour apprécier la rénovation de deux salles de bain dans les
175 chambres d'hôtel. Cette rénovation est d'excellente facture. L'Auberge peut ainsi proposer un
176 hébergement de qualité à sa clientèle et l'établissement dispose désormais d'une connexion Wifi.

177 Mme Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée elle met le
178 rapport de la commission de gestion et finances sur le Patrimoine au vote.

179 Sur 33 votants : oui : 33 non : 0 abstention : 0

180 Le rapport de la commission de gestion et finances sur le Patrimoine est accepté à l'unanimité.

181 **6. Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade**

182 *6.1 – Préavis municipal no 06/2021*

183 Mme Robellaz donne la parole à Mme Céline Etoupe, Municipale, pour la lecture de la conclusion du
184 préavis municipal no 06/2021.

185 *6.2 – Rapport de la commission ad'hoc*

186 Mme Robellaz, Présidente, donne la parole à M. Michel Kocher pour la lecture de la conclusion du rapport
187 de la commission concernant les nouveaux statuts de l'AISE. Après étude, la commission est d'avis que les
188 modifications portées aux statuts de l'AISE sont positives pour notre commune. Elle demande au Conseil
189 communal d'approuver le Préavis 06/2021, Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de
190 l'Esplanade, tel que présenté.

191 Les débats sont ouverts sur le préavis et le rapport s'y référant.

192 A l'article 14, Attribution du Conseil Intercommunal, une explication est demandée concernant le montant
193 du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00. Ce montant, approuvé par le Conseil d'état, a été repris
194 des anciens statuts. C'est le seul montant qu'une association peut attribuer en début de législature.

195 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

196 Sur 33 votants : oui : 33 non : 0 abstention : 0

197 Le Conseil communal de Saint-George accepte à l'unanimité le préavis 04/2019 tel que présenté.

198 **Le Conseil communal de Saint-George**

- 199 ♦ vu le préavis municipal no 06/2021 ;
- 200 ♦ entendu la conclusion du rapport de la commission ad'hoc chargée de son étude ;
- 201 ♦ considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

202 **décide à l'unanimité**

204 ♦ d'approuver les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade tels que
205 présentés.
206 Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1^{er} juin 2021, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil
207 communal de Saint-George le 23 juin 2021.
208

209 **7. Règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe en matière de taxes et** 210 **d'émoluments**

211 *7.1 Préavis municipal no 07/2021*

212 La Présidente, Mme Robellaz donne la parole à Mme Etoupe, Municipale, pour la lecture de la conclusion
213 du préavis municipal no 07/2021, Règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe en
214 matière de taxes et d'émoluments.

215 *7.2 Rapport de la commission ad'hoc*

216 Ensuite, la parole est donnée à Mme Floriane Mouron, pour la lecture de la conclusion du rapport de la
217 commission chargée de l'étude Règlement communal des sépultures et du cimetière. Après une visite au
218 cimetière du village, la commission s'est rendu compte de la nécessité de remettre à jour ce dernier. Ce qui
219 a été fait. Elle demande au Conseil communal d'approuver le Préavis 07/2021, Règlement communal des
220 sépultures et du cimetière ainsi que son annexe en matière de taxes et d'émoluments, tels que présentés.

221 La Présidente, Mme Robellaz, ouvre le débat sur le préavis et le rapport s'y référant.

222 Dans l'annexe, le titre Urnes funéraires sera remplacé par urnes cinéraires ainsi que les montants CHF 00.00
223 par le mot gratuit. Les taxes et émoluments sont fixés par la Municipalité. Ils sont gratuits pour les défunts
224 ayant résidés dans la commune. Cela figurera dans l'annexe.

225 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met au vote le préavis 07/2021 et son annexe tel que
226 modifié (urne cinéraire au lieu d'urne funéraire / gratuit en lieu et place de CHF 0.00).

227 Sur 33 votants : oui :32 non : 1 abstention : 0

228 **Le Conseil communal de Saint-George**

229 ♦ vu le préavis municipal no 07/2021 ;

230 ♦ entendu la conclusion du rapport de la commission ad'hoc chargée de son étude ;

231 ♦ considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

232 **décide à la majorité absolue**

233 ♦ d'adopter le règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe en matière de taxes
234 et d'émoluments.

235 **8. Retour des délégués aux Conseils Intercommunaux**

236 AISE :

237 Voici quelques points soulevés dans le rapport de Mme Valérie Lassueur :

238 Les courses d'école et les sorties à ski ont pu être réalisées. Aucun camp n'a pu être organisé à cause de la
239 crise sanitaire.

240 La mise en place de l'école inclusive, pour une intégration des enfants ayant besoin d'un soutien particulier,
241 incombe aux communes. Ces dernières doivent mettre à disposition des locaux pour accueillir les enfants et
242 les personnes qui les suivent et les aident. Un forfait à cet effet est mis à disposition des communes, il est
243 mis en commun dans un fond au sein de l'AISE.

244 En prévision de l'augmentation des effectifs pour la rentrée 2021, deux classes vont être ouvertes, une à
245 Begnins, l'autre à Duillier.

246 Les classes de Begnins vont être équipées d'écrans interactifs (13) pour un montant de CHF 94'000.00.

247 Nouvelles constructions :

248 Rentrée 2022, un nouveau bâtiment, abritant cinq classes, verra le jour à Duillier, en remplacement des
249 deux pavillons existants, devenus vétustes.

250 Rentrée 2023, Extension du collège de Coinsins (3 locaux)

251 Rentrée 2024, Nouveau bâtiment primaire de 9 locaux à Begnins, à la charge de l'AISE.

252 Le mécanisme financier, lié au fonctionnement de l'Association, n'apparaît plus dans les nouveaux statuts
253 de l'AISE. Il est défini au travers d'un règlement interne des loyers.

254 DISREN :

255 Voici les points relevés dans le rapport de M. Cyrille Hibert :

- 256 Tous les préavis ont été approuvés. En voici la liste :
- 257 PR 67-2021 Seconde phase du réseau agro-écologique Cœur de la Côte
- 258 PR 68-2021 Seconde phase du réseau agro-écologique Nyon Région
- 259 Ces deux préavis concernent la sauvegarde du patrimoine paysager et de la biodiversité, de la promotion
- 260 de forum d'agriculture innovantes ainsi que la sauvegarde d'animaux en voie de disparition.
- 261 PR 69-2021 Comptes 2020
- 262 PR 70-2021 Financement des bus nocturnes pour 2022-2023
- 263 PR 71-2021 Cautionnement de Télé Dôle
- 264 Informations d'intérêt public pour la population de chaque commune membre de la Région de Nyon :
- 265 - projet d'agglomération 4 du Grand Genève
- 266 - bus nocturnes
- 267 - bons gratuits à télécharger sur regionnyon.ch/avantages-loisirs. Offre actuelle : zoo de la Garenne (Le
- 268 Vaud), SB nature parc (St-George), Musée de l'agriculture (Gingins)
- 269 - Le réseau vélo en libre-service s'agrandit d'une station en juillet 2021 à Bursins qui rejoint Mies(1),
- 270 Coppet (1), Founex(1), Eysins (2), Nyon (9), Gland (8), et Rolle (3)
- 271 - Appel à candidature du prix artistique 2021 : dépôt de candidature jusqu'au 6 novembre pour les artistes
- 272 et associations culturelles des communes.
- 273

274 **9. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal**

275 **MUNICIPALITÉ**

- 276 En juillet un point d'information touristique sera installé dans les locaux de la Poste.
- 277 Le Triangle du Signal (copie) est de retour et brille sur la colline des Meilles.
- 278 Deux bornes pour deux véhicules électriques ou deux vélos électriques sont opérationnels à la Place de la
- 279 Poste. Le paiement se fait soit par abonnement (tarif attractif) soit par carte sans contact ou par application
- 280 sms avec facturation directe.
- 281 La signature pour la vente de la parcelle des Chamois aura lieu vendredi matin 28 juin devant notaire.

282 **BUREAU**

- 283 Les dates des prochains conseils seront communiquées par courrier dans le courant juillet.
- 284 Prochaines votations :
- 285 Les dimanches 26 septembre et 28 novembre 2021, bureau de vote ouvert de 10 h à 11 h.
- 286 Les commissions, qui ont fonctionnés entre janvier et juin, doivent transmettre au bureau leur feuille de
- 287 décompte signée ce soir ou au plus tard demain.

288 **10. Propositions individuelles**

- 289 - Supprimer le déneigement inutile du chemin qui mène à la porcherie, cette dernière n'étant plus utilisée.
- 290 M. Laurent Pasche, Municipal, en prend note et fera le nécessaire pour l'hiver prochain.
- 291 - La réfection du chemin de la Roche du Ciel est bloquée par des oppositions. Une tentative de conciliation
- 292 est prévue le 22 juillet à la DGE (Direction générale de l'environnement) afin de lever les oppositions. Il y a
- 293 de fortes chances qu'on aille au-devant d'un échec dans ces négociations. Si à ce moment-là les 7 opposants
- 294 décident d'aller plus loin, le dossier ira au fédéral.
- 295 - A la Côte Malherbe, ainsi qu'aux Bergières et à la Côte Viri, la traversée ainsi que les trajets parcourus par
- 296 les écoliers pour rentrer chez eux s'avèrent dangereux. Les jeunes marchent au bord de la route sans
- 297 éclairage et ne sont pas visibles par les automobilistes qui roulent à vive allure. Des solutions ont été
- 298 envisagées mais n'ont pas abouti. Cette route étant cantonale, la commune n'a pas beaucoup de pouvoir
- 299 pour faire bouger les choses. Il faut que les jeunes aient des habits voyants avec des bandes réfléchissantes.
- 300 M. Pasche, conscient du problème, verra avec le voyer si une solution pourrait être envisagée. La prochaine
- 301 législature va se pencher sur cette problématique. Une commission pourrait être nommée pour mettre en
- 302 route un projet pour sécuriser ces trajets.
- 303 - Tous les bus ne s'arrêtent pas à la Côte Malherbe le week-end. Il s'agit des lignes touristiques qui vont au
- 304 Brassus. Les bus ne s'arrêtent pas entre les villages.
- 305 - La grille d'évacuation des eaux au bas du Ch. du Crêt est dangereuse car elle a un trou. Il faut la réparer
- 306 avant qu'une personne ne se blesse. M. Laurent Pasche en prend note et fera le nécessaire tout en signalant
- 307 que les employés communaux procèdent en priorité aux travaux les plus urgents.

308 - La population a fortement augmenté et les tâches des employés communaux sont toujours plus
309 conséquentes par exemple à la déchetterie. Ne faudrait-il pas envisager un deuxième poste à 100% ou
310 créer un demi-poste supplémentaire. Ce sujet a été débattu en séance de Municipalité. Pour le moment rien
311 n'est envisagé à ce niveau-là. A la déchetterie, ce qui pose problème, c'est la venue à la dernière minute des
312 habitants. L'augmentation de la durée et de la fréquence d'ouverture n'y changeraient rien. Sujet à
313 remettre au programme d'un prochain conseil.
314 - Des antennes et des paraboles sont encore présentes sur les toits de notre bourg alors que les habitants
315 ont reçu une demande par le biais du Bulletin communal pour les faire disparaître. La commune ne peut
316 qu'informer et inciter les propriétaires réfractaires à enlever celles-ci car elles sont inutiles et inesthétiques.
317 En plus elles empêchent une isolation optimum de la toiture. Elles enlaidissent notre village.
318 - Le projet d'une place de jeu en remplacement de celle qui se trouvait vers l'église est en suspend faute de
319 moyens financiers. Le projet verra le jour au moment où les finances communales le permettront. Il faut
320 souligner que la sécurisation de ces lieux à un coût très élevé.
321 - M. Olivier Fallet nous transmet une info sur la Société coopérative de l'Asile du Marchairuz, plus
322 communément sur l'Hôtel du Marchairuz. Ce dernier a vu le jour en 1845. Il a fêté son 175^{ème} en 2020. Il
323 est la propriété de 30 communes depuis 1941. Le Président est Monsieur Philippe Rezonico, de Gimel, et le
324 Secrétaire, M. Philippe Bohren, du Sentier. L'Association des Amis du Marchairuz ainsi que les communes
325 contribuent à un apport financier conséquent. On trouve dans une partie du bâtiment l'Espace découvertes
326 créé par le Parc Jura vaudois. À proximité, deux sentiers thématiques sont proposés aux visiteurs. Des
327 expositions sont organisées dans ses murs. Une antenne Swisscom y sera installée à la fin de l'été
328 permettant ainsi de pouvoir utiliser la téléphonie, chose impossible, à ce jour, faute de réseau. Un lot de
329 soutien y est organisé en octobre.

330 Les propositions étant closes, place à la partie festive. Les discours se succèdent, agrémentés de cadeaux
331 souvenir...

332 En premier lieu, M. Alain Domenig prend la parole et laisse la place, dans son discours, aux souvenirs et
333 événements qui se sont égrainés tout au long des années passées à la tête de la commune. Il remercie sa
334 famille, ses collègues, les conseillers et conseillères ainsi que l'Administration communale pour leur soutien
335 et leur collaboration. Il exprime sa reconnaissance envers ses proches pour leur compréhension, leur
336 soutien et leur bienveillance qui lui ont permis de mener à bien bon nombre de tâches et de projets. Durant
337 ses deux législatures à la tête de l'Exécutif, il a vu se concrétiser le Parc Jura Vaudois, la construction du
338 bâtiment de l'UAPE et en point d'orgue, l'acceptation de la création du point «Info Tourisme» situé dans les
339 locaux de la Poste.

340 Voici un extrait du discours dont le conseil mérite réflexion :

341 « A vous chers collègues qui continuez l'aventure et aux deux nouveaux qui vous ont rejoints, je vous
342 souhaite beaucoup de bonheur et de sérénité autour de la table et surtout garder ce conseil en mémoire :
343 Nous sommes de passage, prenez soin de ce qu'on vous a confié, vous devrez un jour le rendre encore plus
344 beau pour les prochains et ayez toujours à l'idée que l'argent du contribuable veut bien vous donner, vous
345 devez le valoriser en n'oubliant jamais que les bénéficiaires doivent s'adresser à toutes les classes d'âge de
346 notre village.

347 Voilà ce qui m'a accompagné toutes ces années, merci à tous et au plaisir de vous croiser Chers citoyennes,
348 citoyens, encore et encore à travers notre belle commune que je ne cesserai de vanter ».

349 Ensuite, c'est au tour de M. Zeljko Bosnjak de prendre congé de ses collègues et du Conseil communal,
350 faisant le bilan des années passées au sein de la Municipalité.

351 Le Conseil communal, par la voix de sa Présidente, Mme Mélanie Robellaz prend congé de M. Alain
352 Domenig, Syndic sortant, en entonnant sur l'air du temps des cathédrales, le chant « le temps d'un Syndic ».
353 Elle le remercie pour son investissement et l'empreinte dynamique qu'il a laissée tout au long de ses années
354 de Syndicature. Moment émouvant et très apprécié par l'assemblée qui la félicite pour sa belle prestation
355 par des applaudissements chaleureux et fournis. Elle remercie M. Zeljko Bosnjak, Municipal sortant, pour
356 son dévouement et le travail accompli. Il avait remplacé avec sérieux et efficacité M. Patrick Grosjean. Sa
357 mission terminée, il a pris la décision de se retirer après des années de bons et loyaux services.

358 Pour certains conseillers, cette soirée est teintée d'émotion puisqu'ils ne reviendront pas à la rentrée pour
359 débattre et décider de l'avenir de notre commune. Il s'agit de Mmes Nicole Annen, Myriam Munier, Claire-
360 Lise Nussbaum Laffely, Josiane Serratore et de MM. Christian Cauvin, François Germain, Philippe Germain,

361 Julien Kronegg, Rémy Laffely, Jean-Claude Loverra, Daniel Mignot, Johan Monney, Fritz Rupp et Dominique
362 Serratore. Un grand merci à eux pour leur investissement et leur dynamisme au sein du conseil. Monsieur
363 David Mignot quitte le conseil communal, car il a été élu à la future Municipalité.
364 Au nom de tous les municipaux, M. Frédéric Rohrbach, qui prendra la tête de l'exécutif au premier juillet,
365 adresse de chaleureux remerciements à MM. Domenig et Bosnjak pour les instants partagés et le travail
366 accompli. Il remet ensuite aux conseillers, en cadeau souvenir, une attestation et un carton de vin de la
367 commune.
368 M. Alain Domenig reçoit une plancha ainsi qu'un toupin avec les armoiries de la commune. Ce dernier est
369 très touché par cette attention. Elle éveille en lui son attachement à la terre et à notre commune.

370 La séance du conseil se termine par ce moment émouvant de fin de législature. Mme Mélanie Robellaz
371 souhaite à l'assemblée une agréable fin de soirée, un été radieux et recommande aux conseillères et
372 conseillers de prendre soin d'eux et de leurs proches.
373 La séance est levée à 22h. Elle est suivie par l'apéritif offert par la Commune. Celui-ci est le bienvenu et très
374 apprécié car il n'a plus pu avoir lieu durant ces deux dernières années à cause du COVID et des mesures
375 sanitaires mises en place.

376
377
378 Bureau du Conseil communal
379
380
381
382

383 La Présidente
384 Mélanie Robellaz

383 La Secrétaire
384 Marylise Humbert

385
386 

386 



391 Saint-George, le 23 juin 2021
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404